



MINISTÈRE DES ARMÉES

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

CENTRE DES ARCHIVES DU PERSONNEL MILITAIRE
Caserne Bernadotte. 64023 Pau cedex

RECHERCHE ET DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS MILITAIRES



COMMENT PROCÉDER	ADRESSES UTILES	
<p style="text-align: center;">Vous désirez...</p> <p>↪ obtenir un document administratif militaire <i>(extrait des services, état signalétique et des services, citation de l'armée de terre, attestation, etc.),</i></p> <p style="text-align: center;">vous êtes invité à remplir : « Le formulaire de demande de document administratif militaire » <u>le plus précisément possible.</u></p> <p><i>Le délai moyen de traitement est de l'ordre de 2 mois.</i></p> <p>↪ postuler à une décoration <i>(Légion d'honneur, ordre national du Mérite, médaille militaire, croix du combattant volontaire, médaille d'Outre-Mer, des Palmes académiques, etc.),</i></p> <p style="text-align: center;">vous êtes invité à nous adresser une lettre par voie postale, électronique ou télécopie, avec vos coordonnées précises (nom, prénom, date et lieu de naissance, éventuellement le numéro matricule ou identifiant défense), et la décoration au titre de laquelle vous postulez.</p> <p>NB : A toutes fins utiles, les conditions d'attribution des décorations sont fixées par l'administration centrale du Ministère de la Défense.</p> <p><i>Pour les postulants aux ordres nationaux et à la médaille militaire, ils doivent faire acte de candidature, chaque année et à titre conservatoire, avant le 1^{er} mai pour la médaille militaire ; avant le 1^{er} septembre pour la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite.</i></p>	Votre demande concerne	Vous devez vous adresser à :
<p><u>Demande à adresser par voie</u></p> <p>- postale : CAPM caserne Bernadotte 64023 PAU CEDEX - électronique : capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr - télécopie : 05 59 40 45 53</p> <p><u>Standard téléphonique</u> : 05 59 40 46 92</p> <p>- du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 - le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h30.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ des personnels nés jusqu'en 1921 (sous-officiers, militaires du rang) ▪ des officiers de l'armée de terre, de l'air, de la marine, des services communs et de la gendarmerie (de sous-lieutenant à colonel inclus, rayés des cadres avant le 1^{er} janvier 1971) ▪ des personnels féminins (résistantes, infirmières, ambulancières) ▪ des officiers et sous-officiers honoraires de l'armée de l'air ▪ des personnels féminins de l'armée de l'air ▪ des étrangers ayant servi dans la Légion étrangère ▪ des officiers généraux décédés ▪ des personnels féminins et masculins (sauf les officiers) ayant servi dans la marine ▪ des personnels recensés dans : <ul style="list-style-type: none"> - les départements et régions d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte - les collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint Barthélémy - pour les personnels de Saint Pierre et Miquelon les archives sont au CAPM. 	<p style="text-align: center;">Archives Départementales du lieu de recensement ou du département de naturalisation</p> <p style="text-align: center;">Service Historique de la Défense Centre Historique des Archives Château de Vincennes Avenue de Paris 94306 Vincennes cedex</p> <p style="text-align: center;">Bureau des Archives et des Réserves de l'Armée de l'Air 24.501 Base aérienne 102 - BP 90102 21093 Dijon cedex 9</p> <p style="text-align: center;">Bureau des Anciens de la Légion Étrangère COMLE – Quartier Vienot RD 2 – BP 21355 13784 Aubagne</p> <p style="text-align: center;">Service Historique de la Défense Centre Historique des Archives Château de Vincennes Avenue de Paris 94306 Vincennes</p> <p style="text-align: center;">Bureau Courrier Regional Maritime Bureau maritime des matricules - BP 413 83800 Toulon cedex 9</p> <p style="text-align: center;">Centre du Service National rattaché au lieu de recensement</p>

Pour toute demande relative ...	Vous devez vous adresser à :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ à des services effectués dans : <ul style="list-style-type: none"> - les sections administratives spécialisées (SAS), - les groupes mobiles de sécurité (GMS), - les groupes mobiles de protection rurale (GMPR) 	<p style="text-align: center;">Service Central des Rapatriés 57, cours du 14 juillet BP 119 47004 Agen cedex</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ à des services effectués par des personnels civils de la Défense, rayés des contrôles après 1947 (état-major de la marine et commissariat de l'armée de terre exceptés) ▪ l'armement des XIX^e et XX^e siècle 	<p style="text-align: center;">Service Historique de la Défense Centre des Archives de l'armement et du Personnel Civil 211, grand rue de Châteauneuf - CS 50650 86106 Châtelleraut cedex</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ à des archives médicales hospitalières des armées <ul style="list-style-type: none"> - de plus de 5 ans pour les hôpitaux en activité - en totalité pour les formations dissoutes, - formations sanitaires de campagne (théâtres d'opérations extérieures) 	<p style="text-align: center;">Service des Archives Médicales Hospitalières des Armées 23, rue de Châteauroux BP 21105 87052 Limoges cedex 2</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ à la carte du combattant ▪ au titre de reconnaissance de la nation 	<p style="text-align: center;"><u>Si vous résidez en France :</u> - Service des anciens combattants (AC) du département de résidence.</p> <p style="text-align: center;"><u>Si vous résidez à l'étranger et que vous êtes de nationalité :</u> - algérienne : AC d'Hydra – Alger - marocaine : AC de Caen - tunisienne, cambodgienne, laotienne, vietnamienne : AC de Marseille - d'Afrique sub-saharienne : AC de Pau</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ à une pension de retraite, d'invalidité,... 	<p style="text-align: center;">Sous-Direction des Pensions 5, place de Verdun - BP 60000 17016 La Rochelle cedex 1</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ à la nationalité (visa, certificat de résidence, carte de séjour, demande de naturalisation, demande de certificat de nationalité française) 	<p style="text-align: center;"><u>Si vous résidez en France :</u> - Préfecture ou Tribunal d'instance de votre lieu de résidence</p> <p style="text-align: center;"><u>Si vous résidez à l'étranger :</u> - Consulat de France dans votre pays</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ aux conflits du XX^e siècle (nombre de victimes, réparation de dommages,...) 	<p style="text-align: center;">Service Historique de la Défense Centre Historique des Archives Bureau des archives des victimes des conflits contemporains BP 552 14037 Caen cedex</p>